

Master professionnel 2nde année MASCI

Contrat de professionnalisation

Objectifs

MASCI est un Master de Communication, assuré par de véritables spécialistes et professionnels de la communication. Tout s'organise autour de la communication, dans ses relations avec la stratégie d'entreprise - privée ou publique -, le management, le marketing et les stratégies de marque, le planning stratégique. Le Master valorise les dimensions internationales et interculturelles des métiers de la communication. A cet égard, un bon niveau d'anglais est requis.

Mais c'est la stratégie de communication qui est mise en avant, avec tout ce qu'elle requiert en termes de réflexion et d'analyse, dans un monde complexe et en pleine mutation : donner la priorité au sens, comprendre les processus en jeu (identité, rôles, représentations, etc.), construire l'action sur des bases réfléchies, avec des outils et des méthodes appropriés.

Programme : voir descriptif détaillé dans le plan de formation

Dispositif

Durée du contrat :

un an (calendrier au verso)

Durée de la formation :

445 heures sur 64 jours

Durée examens :

dont 3 j d'examens

Alternance : en moyenne, trois semaines en entreprise pour deux semaines à l'Université de Bourgogne

Public

< 26 ans

demandeurs d'emploi 26 ans et plus en contrat de professionnalisation uniquement

Accès :

- Master 1^{ère} année MASCI et Communication,
- diplômes jugés équivalents (ESC, Sciences Politiques, diplômes étrangers avec équivalents ECTS...)
- en l'absence de pré-requis, possibilité de validation d'acquis (décret du 23/08/85)

Recrutement

Proposition de candidats sélectionnés

pré recrutement + acceptation pédagogique

Dépôt des candidatures :

24 juin 2011

Sélection pédagogique :

27, 28 et 29 juin 2011

Date limite de recrutement :

20 septembre 2011

Dossier de candidature : <http://www.u-bourgogne-formation.fr/Strategies-de-communication,189-.html>

Coût

- **Contrat de professionnalisation :**

Coût horaire de la prise en charge de l'OPCA de l'entreprise (avec un plancher de 9,15 €/h, soit 4071,75 €). En cas de plafonnement de la prise en charge de l'OPCA (en taux ou en volume horaire), l'entreprise s'engage à prendre le différentiel à sa charge ou à le faire prendre en charge par son OPCA au titre du plan de formation.

+ Droits d'inscription universitaire à la charge du titulaire du contrat de professionnalisation

Contacts

Responsable(s) pédagogique(s) :

Jean-Jacques BOUTAUD, Professeur des Universités en Communication

Candidatures :

Karine DUTHU

Tel : 03 80 39 56 11

Faculté des Lettres

bureau 166 B

2 boulevard Gabriel

21000 DIJON

karine.duthu@u-bourgogne.fr

Renseignements alternance :

Stéphanie ROMÉ et Vincent FOUGAIROLLE

Tel : 03 80 39 37 60

SUFCOB

BP 27877 – 21078 Dijon Cedex

stephanie.rome@u-bourgogne.fr

vincent.fougairolle@u-bourgogne.fr

Planning indicatif 2011/2012

L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
Septembre 2011							Mars 2012						
			1	2	3	4				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30			26	27	28	29	30	31	
Octobre 2011							Avril 2012						
					1	2							1
3	4	5	6	7	8	9	2	3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16	9	10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29
31							30						
Novembre 2011							Mai 2012						
	1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30					28	29	30	31			
Décembre 2011							Juin 2012						
		1	2	3	4					1	2	3	
5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31		25	26	27	28	29	30	
Janvier 2012							Juillet 2012						
						1							1
2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	23	24	25	26	27	28	29
30	31						30	31					
Février 2012							Août 2012						
	1	2	3	4	5			1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29					27	28	29	30	31		
Septembre 2012													
						1	2						
3	4	5	6	7	8	9							
10	11	12	13	14	15	16							
17	18	19	20	21	22	23							
24	25	26	27	28	29	30							

Univers.	Week-end	
Examen	Jour Férié	
Entrepr.	Période d'essai	

NB important : les dates de préparation d'examens et d'examens sont susceptibles de modification.

Date de soutenance placée arbitrairement le 19 septembre 2012.

La période d'essai n'est pas obligatoire mais elle permet à l'entreprise d'embaucher le salarié avant la rentrée. La durée du contrat devra être obligatoirement d'un an. Pour exemple, un contrat débutant le 6 septembre 2011 devra se terminer le 5

septembre 2012. Le contrat devra débuter au plus tard le 20 septembre 2011, dans ce cas la date de fin sera le 19 septembre 2012.

Procédure

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Des profils de candidats admis ou admissibles peuvent être fournis aux entreprises partenaires (nous consulter). Les candidats admis sur liste principale ont la faculté de conclure un contrat avec l'entreprise de leur choix, après l'avoir indiqué au SUFCOB, qui se met alors en relation avec l'employeur.

Après la décision de recrutement, le SUFCOB fournit aux entreprises partenaires : Un contrat type, un devis, un plan de formation nominatif, puis, une convention de formation professionnelle au plus tard au début du contrat. L'entreprise transmet à son OPCA le contrat et les pièces jointes, dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début du contrat.

Tuteur

L'encadrement du titulaire du contrat est assuré, selon la situation, par un tuteur d'entreprise (voir vade-mecum) et par un tuteur universitaire.

Le tuteur d'entreprise peut bénéficier d'une formation financée en participant au dispositif d'accompagnement avec prise en charge.

Rémunération

La rémunération minimale est de :

Age	Contrat de professionnalisation
moins de 21 ans	65% du smic
de 21 à 26 ans	80% du smic
26 ans et plus	au minimum 85% du salaire minimum conventionnel

Des incitations financières sont accordées aux entreprises employant un salarié en contrat de professionnalisation sous certaines conditions.

Période en entreprise

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée avec une action de professionnalisation. Il doit dans tous les cas être établi par écrit. Il peut comporter une période d'essai : à défaut de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, ce sont Les règles de droit commun 2011 qui s'appliquent. Le titulaire du contrat a droit comme tout autre salarié à cinq semaines de vacances qu'il posera au cours de l'année (hors périodes de formation) en concertation avec son employeur.

En savoir plus...Consultez la rubrique Alternance du site internet de l'Université :

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/L-alternance-c-est-quoi,814-.html>